

# Pourquoi faire un bilan génétique ?

La détermination de la cause de la surdité fait partie de la prise en charge globale du déficit auditif. Le bilan génétique permet :

- De rechercher l'origine de la surdité
- D'informer sur l'évolution de la maladie
- De proposer une prise en charge adaptée
- De proposer un conseil génétique (explication du mode de transmission et du risque de récurrence dans la famille)

La consultation n'implique pas nécessairement la réalisation d'un test génétique. La décision de proposer ou non un test génétique est prise en fonction de votre dossier et de votre situation.

## Puis-je venir accompagné(e) ?

Oui, vous pouvez venir accompagné(e) de membres de votre famille, notamment s'ils présentent une surdité. N'oubliez pas d'apporter leurs audiogrammes et comptes-rendus d'imagerie.

# Documents indispensables à la consultation

- Tous vos audiogrammes (anciens et récents)**
- Scanners et/ou IRM des oreilles (CD et comptes rendus)**
- Votre carnet de santé**
- Tout autre examen qui vous semble utile**
- Tableau familial complété**
- Si un / des membre(s) de votre famille présente(nt) une surdité, leurs audiogrammes et compte-rendu d'imagerie**

# Informations indispensables à la consultation

## Informations se trouvant dans votre carnet de santé

Antécédents obstétricaux / déroulement de la grossesse : .....

Fièvre maternelle pendant la grossesse : oui / non

Terme de la grossesse : ..... semaines

Votre poids de naissance : ..... g      Votre taille de naissance : ..... cm

Votre périmètre crânien de naissance : ..... cm

Antécédents à la naissance : .....

Antécédents médicaux de votre naissance à aujourd'hui : .....

.....

.....

# Tableau familial

Lien de parenté	NOM et Prénom	Année de naissance	Surdité Oui/Non	Si surdité : âge au diagnostic	Autres antécédents médicaux
Enfants					
Frères et sœurs					
<b>Branche maternelle</b>					
Mère					
Oncles					
Tantes					
Grand-mère					
Grand-père					
<b>Branche paternelle</b>					
Père					
Oncles					
Tantes					
Grand-mère					
Grand-père					
<b>Autres (précisez le lien de parenté)</b>					

Si des membres de votre famille présentent une surdité, quelle en est la cause si celle-ci est connue ?

# Comment venir à la consultation de génétique des surdités ?

83, Boulevard de l'Hôpital - 75013 Paris  
Bâtiment Montyon - Côté cour Mazarin - 2ème étage

CENTRE DE RÉFÉRENCE DES SURDITÉS GÉNÉTIQUES

# Votre consultation de génétique des surdités - Adultes

Contacts et prise de rendez-vous

- secretariat-ork.maladies-rares-psl@aphp.fr
- 01.84.82.78.47 - du mardi au vendredi, de 9h à 16h

L'équipe du centre de référence

- Docteur Ghizlene LAHLOU**, ORL responsable du centre de référence de la Pitié-Salpêtrière : explore les causes possibles de la surdité et propose, si nécessaire, un bilan complémentaire.
- Docteur Isabelle MOSNIER**, ORL responsable du centre implants auditifs de la Pitié-Salpêtrière.
- Leslie DELACHAUX**, conseillère en génétique : vous aide à comprendre l'origine génétique éventuelle de la surdité et ses implications familiales.
- Christel CARILLO et Loni INGUANEZ**, psychologues : vous accompagnent et vous soutiennent dans ce parcours. Un entretien psychologique associé est possible, à votre demande.
- Samah HADDOUR**, assistante médico-administrative : assure la gestion de votre dossier et la prise de rendez-vous.



Consultation de génétique 2ème étage